Aux termes *d'un acte sous-seing privé* en date du 25/10/96 dûment enregistré, la société "TOTAL MAROC, S.A.", dont le siège social est à Casablanca, 146 boulevard Mohamed Zerktouni a confié en location gérance à la société "MAHATTA, S.A." un fonds de commerce de distribution de carburants, lubrifiants et autres produits pétroliers, dont elle est propriétaire à Meknès, route de Rabat, dénommé "Station-Service Sidi Saïd".

La société "MAHATTA S.A." exploitera pour son compte personnel sous sa responsabilité exclusive et à ses risques et périls, en qualité de locataire gérant, *le fonds de commerce* dont il s'agit.

Source : la vie économique

TRAVAIL A FAIRE :

1. Expliquez les expressions soulignées. *(Note : les expressions soulignées dans le texte sont : acte sous-seing privé, location gérance, fonds de commerce,)*
2. Relevez du document les 2 parties contractantes et leurs obligations.
3. Quelles différences faites-vous entre locataire gérant et gérant salarié ?